



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Développement régional du port de Longoni à Mayotte

Question écrite n° 31992

### Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre de la mer sur le développement régional du port de Longoni à Mayotte. Dans son référé du 16 octobre 2017, la Cour des comptes établissait les potentialités de développement international du port de Longoni en ces termes : « Le port dispose d'une position favorable dans le canal du Mozambique ; il offre un des meilleurs tirants d'eau de la sous-région. De par son appartenance à la France, Mayotte bénéficie d'une plus forte stabilité institutionnelle que les autres territoires de la région. Ces caractéristiques sont propices au développement du transbordement de conteneurs depuis des navires long-courrier vers des caboteurs à destination d'autres ports ». Le port de Mayotte présente donc des atouts considérables pour devenir une infrastructure de développement et d'intégration régionale. De plus, les perspectives de croissance économique des pays du pourtour du canal du Mozambique sont fortes, notamment avec les retombées prochaines de la mise en exploitation d'une zone de production énergétique parmi les plus prometteuses du monde. Néanmoins, aucune étude spécifique n'a été conduite pour explorer les potentialités relevées par la Cour des comptes ainsi que des spécialistes du transport maritime et du développement portuaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir diligenter une étude sur le développement régional du port de Longoni et des modalités de transformation en port d'éclatement régional.

### Texte de la réponse

Comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport de 2017, le développement économique, notamment dans le domaine gazier, du canal du Mozambique offre des opportunités de développement pour le port de Longoni. Celui-ci bénéficie d'une position favorable et de conditions de sûreté et de sécurité importante au regard des autres ports de la région. Dans ce contexte, des réflexions ont déjà été engagées à Mayotte avec des entreprises du secteur gazier, pour évaluer les opportunités de développement du port de Longoni. Ces réflexions doivent être poursuivies en prenant en compte différents éléments, et en intégrant les différents acteurs concernés, y compris les autres ports français de la région comme celui de la Réunion. S'agissant d'un port décentralisé, il semble toutefois plus pertinent que le département, qui est autorité portuaire, conduise une telle étude afin de conforter le positionnement du port vis-à-vis de ce projet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31992

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Mer](#)

**Ministère attributaire :** [Mer](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er septembre 2020](#), page 5711

**Réponse publiée au JO le :** [22 décembre 2020](#), page 9617